

Cormelles-le-Royal

## École Les Verts-Prés : 2 institutrices suspendues

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | samedi 27 janvier 2018

924 mots



*Bertrand Bouzy et Julien Guiguen, représentants des parents d'élèves, souhaitent le retour au calme à l'école Les Verts-Prés. - Crédit Ouest-France.*

Deux enseignantes suspendues provisoirement, une plainte pour harcèlement déposée par la directrice à leur encontre. À l'école Les Verts-Prés, l'ambiance est loin d'être sereine.

Que se passe-t-il à l'école Les Verts-Prés ?

La petite école maternelle des Verts-Prés (trois classes, 70 élèves) est le théâtre d'un conflit qui oppose deux enseignantes à la directrice. Mais pas seulement. Plusieurs décisions, prises par les institutrices, font l'objet de commentaires (lire plus bas).

À ce jour, les deux enseignantes ont été suspendues à titre conservatoire, le temps pour l'inspection académique d'attendre les résultats d'une enquête administrative. Quant à la directrice, elle a déposé plainte au pénal pour harcèlement moral.

Un poste de direction « **problématique** »

« **L'école souffre d'une instabilité au niveau du poste de direction depuis plusieurs années** », dénoncent Julien Guiguen et Bertrand Bouzy, représentants des parents d'élèves.

Directeurs et directrices se succèdent à chaque rentrée, tandis que les deux autres enseignantes, elles, sont en place depuis plusieurs années. L'arrivée d'une nouvelle directrice en septembre 2017 ne réglera visiblement pas ce problème de stabilité. « **Très rapidement, la directrice a évoqué des problèmes d'ordre relationnel avec ses collègues. Au mois d'octobre, elle s'est arrêtée.** »

La situation a été jugée suffisamment préoccupante pour que l'inspection académique diligente une enquête administrative et décide la suspension, à titre provisoire, des deux enseignantes à compter du 8 janvier 2018 et pour une période maximum de quatre mois.

De son côté, la directrice, de retour en classe à la rentrée de janvier, a déposé une plainte pour

harcèlement moral.

Bouchons d'oreilles et médiathèque

Pour les parents d'élèves, ce conflit de personnes ne serait pas le seul grief reproché aux deux femmes. **« Les institutrices réclamaient des travaux pour améliorer l'acoustique des salles de classe qu'elles trouvaient de mauvaise qualité. N'ayant pas de réponse à leur demande, elles ont fait l'acquisition de bouchons d'oreilles, pour la somme de 149,95€.»**

Or, cette somme a été réglée avec l'argent de la coopérative. Ce qui constitue, selon l'office central de la coopération à l'école, **« un usage possiblement inapproprié ».**

De même, poursuit Bertrand Guiguen, **« elles ont décidé de ne plus aller à la médiathèque, ce qui a été mal vécu par la mairie ».**

Continuité pédagogique

En assurant ne prendre parti pour personne, les parents d'élèves s'étonnent tout de même de la procédure engagée à l'encontre des deux enseignantes. **« En tant que parents, nous n'avons rien à leur reprocher. Notre motivation, c'est la continuité pédagogique, dans l'intérêt de nos enfants. C'est pour cela que nous refusons le déplacement éventuel des institutrices. Nous avons demandé à la mairie de soutenir notre demande auprès de l'inspection académique. Mais elle a refusé. »**

**« Protéger tout le monde »**

Du côté de l'inspection académique, le ton est à l'apaisement. **« Notre intérêt, indique l'un des adjoints du directeur départemental, Mathias Bouvier, c'est de protéger tout le monde. Dans cette situation très conflictuelle, la suspension à titre conservatoire n'est pas une mesure disciplinaire et ne préjuge en rien de la décision qui sera prise. Il s'agit simplement d'assurer le bon fonctionnement de l'école et de permettre à chacun d'organiser son argumentaire en toute sérénité. »**

La procédure ne peut excéder quatre mois, **« mais, dans l'intérêt de tous, nous essaierons d'être le plus rapide possible ».**

**« Mettre de l'huile dans les rouages »**

Jean-Marie Guillemin, maire de Cormelles-le-Royal, reconnaît avoir été sollicité par les parents d'élèves pour intervenir auprès de l'inspection académique. **« Mais je ne suis pas le hiérarchique des enseignants, fait-il remarquer. Nous n'avons pas à nous mêler de l'enquête administrative en cours. »**

L'élu admet avoir fait part à l'Éducation nationale, **« d'une situation qui ne fonctionnait pas, mais dans l'objectif de mettre de l'huile dans les rouages. Que les enseignants ne souhaitent pas aller à la médiathèque, c'est leur choix et ça ne me dérange pas. »**

En revanche, le maire ne veut pas entendre parler des problèmes d'acoustique. **« Des études ont été réalisées et l'école est dans les normes. »**

Jean-Philippe GAUTIER.